

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article320>

Le christianisme social à l'épreuve de l'histoire

- émissions de France-Culture - 2008 -



Publication date: lundi 15 décembre 2008

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Bonjour

Au micro, Pierre Roy, membre de la Commission Administrative Nationale de la Fédération nationale de la Libre Pensée.

Le sujet de cette émission sera le christianisme social à l'épreuve de l'histoire.

La démocratie chrétienne se réclame de la doctrine sociale de l'Eglise. Encore récemment à la télévision, Mgr Di Falco, s'adressant à Marc Blondel, lors de l'une des émissions intitulées Ce soir (ou jamais !), vantait les mérites impérissables de cette doctrine définie essentiellement par les encycliques *Rerum Novarum* de Léon XIII et *Quadragesimo Anno* de Pie XI.

Rien d'étonnant à cette pieuse déférence d'un évêque vis à vis de cette doctrine mais il faut préciser qu'elle est au coeur de la construction européenne telle qu'elle se fait depuis des décennies.

A ce sujet, on se tromperait du tout au tout si on confondait l'Union Européenne avec ne serait-ce qu'une ébauche imparfaite de l'Europe des peuples. Une ébauche se peaufine et peut s'améliorer. Rien de tel dans le cas qui est celui que les libres penseurs ont dénoncé dès l'origine comme une construction inspirée par l'idéologie d'abord catholique et secondairement mais de façon convergente par d'autres branches du christianisme.

De Robert Schumann figure historique du christianisme social en France, pionnier avec Jean Monnet de l'Europe économique, à Lecanuet, à Jacques Delors, il y a une remarquable continuité d'initiatives et d'une idéologie ayant peu à peu gagné l'ensemble de la classe politique française après avoir en Allemagne été illustrée par Adenauer ; ce qui complique les choses c'est que l'on trouve cette idéologie aujourd'hui dans des formations politiques qui se réclament aussi bien de la gauche que de la droite.

Cela ne simplifie évidemment pas la tâche de ceux qui cherchent à voir clair, catégorie dont les libres penseurs s'efforcent d'être une composante active.

Pour comprendre le présent, il est bon de se tourner vers le passé.

C'est pourquoi, il est apparu utile à la Libre Pensée de revenir sur des régimes qui se sont établis, dans l'entre-deux guerres, et dont certains comme ceux de Franco et de Salazar ont survécu bien au delà de la deuxième guerre mondiale ; parmi ces régimes inspirés par la doctrine sociale de l'Eglise, on citera l'Autriche de 1932 à 1938, et on citera, outre l'Espagne et le Portugal sous Salazar, la Hongrie à l'époque du gouvernement de l'amiral Horthy, le gouvernement croate d'Anton Pavelitch et le régime de Vichy du maréchal Pétain ; tous ces régimes ont été des régimes autoritaires ; ils se sont réclamés et inspirés du christianisme social, et des encycliques que nous avons citées. L'Eglise catholique avec ses dignitaires, ses ordres comme les jésuites ou les franciscains, et ses curés au plus près du terrain, a été impliquée totalement dans leur avènement et les a accompagnés jusqu'à leur terme.

Pour concentrer notre propos, nous nous en tiendrons aux pays à dominante catholique.

Les encycliques citées sont des textes dont l'Eglise catholique se prévaut de nos jours comme de textes fondateurs de sa doctrine sociale. Les encycliques nouvelles sur la question comme le Radio-message de Pie XII le 1er juin 1941, *Mater et Magistra* de Jean XXIII, ou encore *Centesimus Annus* en 1991, pour le centième anniversaire de *Rerum Novarum*, ne font que prolonger et mettre au goût du jour, en tenant compte des développements de l'Histoire, une doctrine qui n'a pas varié sur le fond.

En Autriche, dans la décennie qui précède la seconde guerre mondiale, il y a eu un régime, celui de Dollfuss-Schlusnigg qui s'est établi sur la base des positions politiques de la doctrine sociale de l'Eglise.

Le fait n'est pas forcément très connu et c'est pourquoi il faut remercier un historien universitaire comme Paul Pasteur qui a consacré de nombreux travaux à l'étude du régime autrichien et de régimes similaires. Citons notamment *Etre syndiqué à l'ombre de la croix potencée - corporatisme, syndicalisme, résistance en Autriche : 1934-1938* [1] et *Les Etats autoritaires en Europe 1919-1945*. [2]

A noter que l'Autriche est le pays le plus développé parmi ceux qui vont subir la botte totalitaire d'inspiration cléricale. Le poids des campagnes y reste important mais beaucoup moins qu'au Portugal ou qu'en Espagne.

Les syndicats chrétiens, dans l'Autriche des années 30, qui se réfèrent constamment aux enseignements du pape Léon XIII, comptent environ 100 000 adhérent(e)s. Ils organisent essentiellement les militaires, les concierges, les domestiques et les travailleurs agricoles.

Les syndicats libres, à majorité social-démocrate, en 1932 revendiquent 520 000 travailleurs (cinq fois plus que les syndicats chrétiens). Les syndicats libres, qui se réclament de la lutte des classes, organisent principalement la classe ouvrière industrielle, les cheminots, les tramainots et les employé(e)s de la ville de Vienne, ainsi qu'une grande partie des employé(e)s du privé, principalement dans le secteur du commerce et des assurances.(30-31)

Le coup d'Etat sanglant de février 34, perpétré par le gouvernement Dollfuss, interdit le syndicalisme libre et institutionnalise le syndicalisme chrétien, intégré dans l'Etat fort comme syndicat unique et un des rouages essentiels de l'Etat.

Pour un théoricien autrichien du corporatisme des années trente « **l'individualisme et le collectivisme sont une révolte de la société contre l'ordre naturel et historique du peuple** ». Il explique que « **la société de classes et la lutte des classes signifient que les divergences d'intérêts économiques et les tensions sociales ne sont plus assujetties aux forces de l'ordre commun (justice sociale) et au lien commun (l'amour social)** » pour conclure que « **l'idéal de la communauté du peuple (Volksgemeinschaft) a été sciemment sacrifié à un internationalisme prolétarien.** »

Les catholiques autrichiens ne font que reprendre, en accentuant son caractère anti-socialiste, l'esprit de Rerum novarum qui proposait déjà de « **multiplier, entre l'Etat et les individus, des lieux collectifs d'engagement et de solidarité où doit se construire un lien social compatible avec la doctrine chrétienne, en réaction contre l'anomie sociale [anomie : absence d'organisation naturelle ou sociale] provoquée par l'individualisme moderne** ».

Ces **corps intermédiaires** sont : la famille, l'entreprise liant patrons et ouvriers, les corporations, les syndicats mixtes (ou non mixtes) qui réconcilient le capital et le travail.

Tel était l'état de la question en 1930 dans les milieux dirigeants catholiques ; ce fut à la base de la charte du travail de Pétain en France . [\[3\]](#)

Il ne faut pas oublier ce point et il faut remercier les dirigeants syndicaux français qui, dans leur majorité, ont refusé ladite Charte et appelé à y résister. Ils ont, par leur refus de la charte, préservé le syndicalisme indépendant, celui que condamnaient les seize Principes de la communauté déclinés par Pétain à la manière du décalogue. Le quatrième de ces principes pétainistes s'énonçait ainsi : « L'esprit de revendication retarde les progrès que l'esprit de collaboration réalise », autrement dit l'intégration des syndicats dans l'Etat, l'association des syndicats à ce qu'on n'appelait pas encore la « gouvernance »...

Aujourd'hui on pourra méditer avec profit sur les formes modernes des corps intermédiaires préconisés par les encycliques sociales des papes, de Jean XXIII à Jean-Paul II : en leur coeur figurent la recherche d'un consensus (ce qui s'appelle aussi un « constat partagé » auquel l'Etat et le patronat veulent associer les syndicats ouvriers), de même que la démocratie participative, particulièrement au sein de l'entreprise promue lieu naturel de la communauté des intérêts entre le patron et les salariés ; telles pourraient bien être ces formes nouvelles du corporatisme prôné par l'Union européenne directement inspirée par le christianisme social. La notion chrétienne de « bien commun » niant l'antagonisme irréductible des intérêts entre exploités et exploités n'est-elle pas derrière toutes ces

démarches ?

Revenons au passé.

Ce qui s'élabore en ces années 30 ce sont des modèles corporatistes dont certains des traits les plus déterminants survivront à leur disparition et ont retrouvé de nos jours une nouvelle jeunesse. Il semble que la violence frontale n'est pas aujourd'hui envisageable, en tout cas pour le moment ; il faut donc jouer sur la complaisance de dirigeants qui, pilotés par le syndicalisme d'origine chrétienne, notamment la CFDT, auraient oublié la conduite résistante de leurs aînés face à Pétain. Il s'agit d'instiller progressivement des éléments du corporatisme dans les rapports sociaux.

Au début des années 30 la progressivité ne fut pas la voie choisie. Quelle était alors la situation idéologique ? Les catholiques de toutes tendances condamnaient le libéralisme : en fait c'était une condamnation de l'individualisme auquel, à leurs yeux, le libéralisme s'identifiait ; autrement dit une réprobation d'apparence morale, au nom d'un hypothétique altruisme chrétien et qui est, sur le fond, dirigée contre la Révolution française et la conquête des libertés individuelles qu'elle a réalisée ; Pétain se fera une spécialité de cette réprobation de l'individualisme d'origine révolutionnaire dans son discours Individualisme et Nation. Le christianisme social laisse bien évidemment intacte la propriété privée des moyens de production, voulant -déjà ! - un capitalisme « éthique », un « bon » capitalisme, Les chrétiens sociaux des années 30, autrichiens, portugais, espagnols, refusent l'État démocratique, c'est-à-dire issu du suffrage universel exercé dans les conditions de la démocratie politique ; ils refusent donc le parlementarisme, honnissant les vraies valeurs républicaines et prônant le retour aux valeurs traditionnelles. Salazar à Coïmbra déclarait être inspiré par « **la mission du christianisme qui oppose à l'esprit de révolte l'obéissance, à la haine l'amour, à l'ambition le renoncement** ».

Certes le Portugal de Salazar maintient l'appellation de République, de même que les Etats baltes, ou bien encore l'Autriche, mais on peut bien appeler République un Etat qui n'a que peu de choses en commun, voire rien du tout, avec elle : ça ne change pas le contenu foncièrement anti-républicain de l'État en question où les assemblées réputées représentatives, d'ailleurs élues selon des modalités diverses, souvent fort peu démocratiques, sont soumises à l'exécutif dont elles ne sont que des chambres d'écho. [4]

Les chrétiens sociaux des années 30 pensaient trouver dans l'État corporatiste [5] la solution à tous les maux dont souffrait la société, à l'exclusion des inégalités puisque les modèles corporatistes de cette époque développent des représentations inégalitaires. Constatant et hiérarchisant des capacités différentes et variables suivant les individus, ils justifient leur refus de l'égalité.

Remarquons qu'à l'heure où je parle, on tend de plus en plus à substituer la notion de dignité à celle d'égalité. Cela peut paraître anodin car le mot dignité semble comme empreint d'une sagesse de bon aloi ; en soi, le mot est respectable et, bien évidemment, il n'est pas récusable ; son usage s'impose dans certains cas, mais ne sert-il pas dans son acception chrétienne sociale à escamoter le problème de l'égalité réelle, politique et sociale ? N'assigne-t-il pas chacun à sa condition du moment, effaçant la revendication égalitaire et lui substituant l'acceptation de son état, dès lors qu'on serait « respecté » par les autres ?

Les exploités auront beau se voir considérés comme partageant la même dignité que leurs exploités, cela changera-t-il beaucoup leur condition matérielle concrète ? Poser la question c'est y répondre.

Donc, ce refus de l'égalité affiché par les chrétiens sociaux des années 30 n'est pas du tout une vieille lune : il réapparaît aujourd'hui sous une autre forme, mieux présenté, habilement dissimulé, revêtu par la théologie des habits neufs de la dignité, mais il est toujours là.

Dans les années 30, les prises de position des chrétiens sociaux débouchaient sur un refus des partis qui devaient être remplacés par les corporations qui feraient disparaître les conflits de classe dont les partis étaient le reflet. On mesure l'atteinte majeure à la démocratie que cela a signifiée. Les partis sont alors brisés comme intolérable servitude infligée par la démocratie.

A l'époque, les corporations, définies par Pie XI, émerveillé par le syndicalisme mussolinien, fonctionne suivant le principe de **subsidiarité** ; elles doivent décharger l'État dans quelques unes de ses fonctions dont l'une demeure néanmoins « **d'administrer autoritairement** ».

On voit ici le principe de subsidiarité être placé au coeur des dispositifs d'une société corporatiste. Ce principe vient de loin puisque c'est la philosophie d'Aristote qui le promeut, mais c'est le théologien chrétien Thomas d'Aquin qui, au Moyen Age, le place au coeur de son système politique.

En Autriche, en 1936, un représentant éminent du régime [6] décrit la fonction que devrait avoir l'État qui « **avec son appareil administratif doit se concentrer de plus en plus sur les fonctions régaliennes** », c'est à dire tout ce qui concerne la sécurité intérieure et extérieure ; quant aux corporations elles doivent gérer et « créer » de manière « **autonome** » l'économie.

Subsidiarité ? Cela ne nous rappelle-t-il pas quelque chose ? On sait qu'aujourd'hui le principe de subsidiarité est au coeur du fonctionnement des institutions de l'Union européenne et que les Etats sont invités à se recentrer sur les fonctions purement régaliennes ; coïncidence troublante. On sait aussi que l'économie de marché, autonome de toute ingérence, serait devenue la règle intangible avec son corollaire de la « concurrence libre et non faussée ».

Evidemment, les conditions concrètes se sont modifiées. Il ne viendrait à l'idée de personne, fût-il un chrétien social de vieille école, de prôner le retour à la terre et de faire l'éloge de la famille paysanne à la façon de Dollfuss [7] ou de Pétain.

Les paysans d'aujourd'hui n'ont plus grand rapport, quant aux conditions de vie et de travail, au moins en France, avec les paysans d'hier. [8]

Observons un point important. Le fait qu'on ne puisse pas qualifier ces régimes autoritaires d'inspiration cléricale des années 30 de fascistes [9] au sens strict du terme ne leur confère aucune espèce de supériorité démocratique par rapport à l'Italie de Mussolini par exemple.

La machine policière répressive, la mise hors la loi des libertés démocratiques, le meurtre politique n'ont pas été l'apanage du fascisme : les chrétiens sociaux ont agi de même sous Salazar, sous Franco, comme sous Dollfuss-Schlusnigg.

Cela souligne la responsabilité, répétons-le, de l'Eglise catholique et de ses Encycliques dans la naissance et le fonctionnement de ces régimes autoritaires.

Pour le Portugal de Salazar ou l'Espagne de Franco, la chose est bien connue, mais il faut se rappeler aussi le coup d'Etat sanglant de février 1934 en Autriche, qui interdit la social-démocratie autrichienne et le syndicalisme libre qu'elle animait ; ce coup d'Etat inaugura un régime d'exception dont le prolétariat autrichien fut la première victime. Les libertés démocratiques furent supprimées, les droits de coalition, de manifestation, d'expression furent abolis etc. [10]

Concluons notre propos.

Les théoriciens modernes [11] de la subsidiarité de l'après-deuxième-guerre mondiale ont beau s'en défendre et tenter de se distinguer à tout prix du corporatisme des années 30, leurs « solutions » entre guillemets puisent aux mêmes sources.

Certes, Mme Chantal Milon-Delsol, universitaire attachée à cette volonté de renouvellement de la doctrine pour la rendre plus adaptée aux nécessités de l'après-deuxième-guerre mondial, est amenée dans son ouvrage *L'Etat subsidiaire* (PUF -1992) à condamner « *le corporatisme devenu la pierre angulaire de certaines dictatures et le devancier du fascisme* » (p. 159)

Mais ce qu'elle met à la place, en le parant de vertus démocratiques, ne montre pas clairement, c'est le moins que l'on puisse dire, ce qui, quant aux principes, le distingue des régimes corporatistes que l'histoire a connus. Et pour cause.

La subsidiarité est un principe anti-démocratique par essence, car ce sont des pouvoirs non démocratiques, s'attribuant une légitimité extérieurement à la représentation nationale et réputée supérieure à elle, qui décident les grandes orientations de la politique à mettre en oeuvre. La prétendue liberté laissée aux organismes placés sous l'autorité des organismes supranationaux de l'Union européenne consiste à leur octroyer le droit de décider eux-mêmes les moyens auxquels ils auront recours pour appliquer une politique dont les choix fondamentaux leur échappent.

C'est donc une démocratie de l'apparence, si l'on peut dire une démocratie en trompe-l'oeil, octroyée par le haut, aux compétences subordonnées purement exécutoires, qui prévaut contre la démocratie de délégation dans la nation souveraine, à quoi se rattachent, à des degrés divers, les différentes déclinaisons de la démocratie parlementaire.

Nous voyons une des marques de cette subsidiarité en action aujourd'hui dans la volonté acharnée d'associer les syndicats à la définition d'une politique commune (le fameux « bien commun » qui efface les frontières entre exploités et exploités) ; on cherche ainsi à occulter une réalité déterminante : à savoir que les syndicats procèdent, eux, de l'inverse de la subsidiarité, qu'ils sont des organismes de classe, défendant les intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière face aux intérêts antagoniques des propriétaires des moyens de production .

La forme modernisée des régimes sociaux inspirés de la subsidiarité s'énonce de la sorte pour Mme Millon-Delsol : « **Le secours est dû à celui qui en a besoin, simplement du fait qu'il est un homme** » (p.173). Telle quelle, la formule peut paraître séduisante. Le seul problème est qu'elle est à base purement compassionnelle et qu'elle passe totalement sous silence la structure sociale de classe, le régime capitaliste, qui fait que des êtres humains en nombre croissant ont des besoins vitaux non satisfaits.

Tout peut ainsi se justifier et notamment la politique qui consiste à prendre aux moins pauvres pour donner aux plus pauvres. Mme Millon-Delsol précise en effet : « **Ce [secours] dû justifie de priver un autre d'une partie de ses biens - le secours ne saurait se distribuer qu'aux dépens du contribuable. Cette affirmation sous-entend l'idée de bien commun primant et dépassant le bien-être particulier** » (p.173). [12]

À des rythmes et sous des formes étudiés, en évaluant le degré de résistance que les populations sont susceptibles d'opposer aux coups portés, en cherchant en permanence à associer un certain syndicalisme réputé tel dans la définition et la mise en oeuvre de leur politique, les autorités de l'Union européenne et les Etats qui composent cette dernière, inspirés, la première comme les seconds, par la doctrine sociale de l'Eglise, font glisser progressivement les nations, des socles démocratiques, encore en place mais de plus en plus érodés, vers des dispositifs étouffoirs des libertés.

En ce sens, le regard jeté sur le passé auquel nous avons procédé peut être source d'enseignement pour aujourd'hui. [13]

Chers auditeurs, nous vous donnons de **nouveau rendez-vous dimanche 11 janvier sur France-Culture, de 9h 40 à 10h**. Vous pouvez prendre contact avec la **Libre Pensée, 10-12 rue des Fossés Saint-Jacques, 75005 Paris**.

Merci et à bientôt.

Les notes viennent compléter l'intervention de Pierre Roy.

[1] Publications de l'université de Rouen-2002

[2] Armand Colin -2007

[3] La question de l'opportunité de l'existence de syndicats ouvriers (distincts), qui n'était pas exclue par Léon XIII, demeurera au centre des débats entre 1934 et 1938. Déjà, à cette époque, la CFTC avait fait le choix d'un syndicat distinct pour les travailleurs. Elle refusera la charte pétainiste, ce qui est à porter à son crédit.

[4] Les Français des générations venues à la conscience politique sous la V^e République, savent bien ce que cela signifie ; le parlement n'est-il pas entièrement subordonné à l'exécutif, par la Constitution ? N'est-ce pas « le coup d'Etat permanent » ? Or on connaît depuis l'adoption du traité de Maastricht une version aggravée de cette situation avec la soumission des deux Assemblées aux directives européennes dont la force est décrétée supérieure aux lois de notre pays (la liberticide « hiérarchie des normes ».

[5] C'est la publication de *Quadragesimo Anno*, le 15 mai 1931, alliée à une situation économique catastrophique qui motive de nombreux auteurs à s'interroger sur ces corps intermédiaires que sont les corporations. La corporation est fort souvent décrite dans ce textes comme un organisme professionnel devant lier étroitement les facteurs de production que sont, d'après les chrétiens sociaux, « le talent, le capital et le travail ».
En allemand le terme de Stand, que l'on retrouve dans Ständestaat fait référence aux « ordres ». Cet appel à des notions féodales est destiné à dissimuler ou minimiser les vraies différences de classes. Plus de bourgeoisie capitaliste d'un côté, prolétariat de l'autre, mais trois ordres qui se déclinent différemment selon les auteurs ; un théoricien de l'époque [P. Bugelnig] reprend la formulation aristotélicienne des ordres « nourricier, fonctionnaire et spirituel ».

[6] Odo Neustädter-Stürmer après avoir quitté le ministère des affaires sociales

[7] Le rêve corporatiste des catholiques des années trente plonge ses racines dans une vision mythique du moyen âge, époque bénie dans laquelle trois ordres assurent à chacun sa place dans une société hiérarchisée. Il y a ceux qui prient, ceux qui guerroyent et ceux qui travaillent... Ces images du moyen âge heureux sont reprises à satiété par les responsables de l'Etat autoritaire corporatiste chrétien autrichien. La phrase de Dollfuss lors du discours de la Trabrennplatz, le 11 septembre 1933, est sans cesse citée : le moyen âge y est « cette époque où le peuple était structuré et organisé en corporations, c'était cette époque où le travailleur ne se révoltait pas contre son maître ». Dollfuss utilise systématiquement l'image de la ferme « où le paysan mange le soir à la même table, la même soupe, du même plat que les serviteurs après une journée de travail commune ». Mais des trublions, les juifs, les libéraux, les marxistes seraient venus « semer des conflits » et la conscience de classe serait apparue comme une volonté de pervertir le bien commun, fondé sur une représentation idyllique de la ferme.

[8] La dépendance totale dans laquelle ils se trouvent vis à vis des banques et des directives européennes est un fait qui les rapproche fortement de la condition des salariés et si leur mode de vie conserve ses particularités, il ne peut plus servir de modèle instrumentalisé pour quelque régime que ce soit.
.Mais ce qu'on peut noter, et c'est un point qui n'a pas qu'une valeur anecdotique, c'est cette volonté de faire se retourner les citoyens vers des racines supposées, vers une sorte d'âge d'or écologique, mythique par définition, où la nature aurait été vierge de toute intervention humaine d'envergure, bref vers une sorte d'utopie régressive que l'industrialisation aurait effacée et qu'il s'agirait de redécouvrir.
Industrialisation ? Le mot peut faire sourire dans un pays comme la France où les industries de transformation (textile, métallurgie) ont été ou sont en train d'être en masse externalisées.

[9] Travaillant sur une quinzaine de pays de l'entre-deux-guerres, Paul Pasteur, aux ouvrages duquel cette émission est très redevable, fait observer que longtemps on a classifié comme fascistes différents pays : l'Autriche des années 34-38 (avant l'annexion, - Anschluss - par le régime nazi de Hitler), le Portugal de Salazar, l'Espagne de Franco, la Hongrie de Horthy, la Slovaquie de Mgr Tyso, la Croatie d'Anton Pavelitch où des ordres religieux comme les franciscains se sont impliqués gravement dans des tâches répressives atroces et où l'évêque, Mgr Stepinac,

béatifiable selon ce qui est prévu, a joué un rôle des plus troubles.

[10] D'ailleurs le chancelier autrichien Engelbert Dollfuss a longtemps misé sur Mussolini comme sur un allié précieux ; son assassinat le 25 juillet 1934 par des groupes nazis ne ralentira pas ce rapprochement opéré par le successeur de Dollfuss, Schuschnigg ; c'est l'ancrage de Mussolini à l'Allemagne nazie qui modifiera cette situation ; bientôt l'Allemagne nazie, par l'Anschluss de 1938, allait porter plus loin le totalitarisme déjà installé en Autriche en lui ajoutant d'autres caractéristiques liberticides.

[11] Le personnalisme de Mounier est une de ces variantes alternatives - qui se voudraient douces - au corporatisme autoritaire mais qui se déclinent sous le même mot d'ordre « Ni capitalisme, ni socialisme ».
Les faits sont têtus.
Tout se passe comme si, du côté des théoriciens modernes de la doctrine sociale de l'Eglise, on avait cherché dans un changement d'échelle, en passant du national au supranational européen, une réponse adaptée à la nouvelle situation contemporaine marquée par la toute puissance du premier des Etats capitalistes modernes, les USA, qui ont voulu l'Union européenne parce qu'ils y ont vu un cadre propice à la dislocation des nations dont leur politique se nourrit.

[12] En d'autres termes, les puissants propriétaires financiers des moyens de production sont hors de cette problématique : ils sont admis comme une donnée incontournable et considérés comme l'unique horizon économique, politique et social possible de l'humanité.
Par contre il se confirme que seront mises à contribution les seules couches sociales ayant arraché par les luttes syndicales des acquis sociaux importants qui vont être démantelés pour être versés dans le tonneau des Danaïdes de la charité institutionnelle fondées sur les ruines de la solidarité ouvrière. Cette politique qui découle de la subsidiarité est une réalité à l'échelle de toute l'Union européenne : elle concentre les Etats existants sur des tâches purement régaliennes, ce qui explique la floraison de lois et initiatives mettant en cause les libertés individuelles et collectives, les limitations du droit de grève, les fichages divers et variés, dont l'appel d'offre « pour une veille de l'opinion » qui a récemment défrayé la chronique est une illustration assez probante. On pourrait multiplier les exemples, car l'actualité n'en manque pas.

[13] Je recommande, outre les ouvrages cités au début, la lecture des actes du colloque Rôle et influence des religions et des Eglises dans le domaine social, colloque organisé en septembre 2004 par la Libre Pensée ainsi que la lecture du numéro 273 de l'Idée Libre intitulé La doctrine sociale de l'Eglise. Nous, libres penseurs, nous n'oublions pas notre double filiation, celle des philosophes des Lumières et celle des constructeurs du mouvement ouvrier, quelles que soient les tendances en ce domaine.